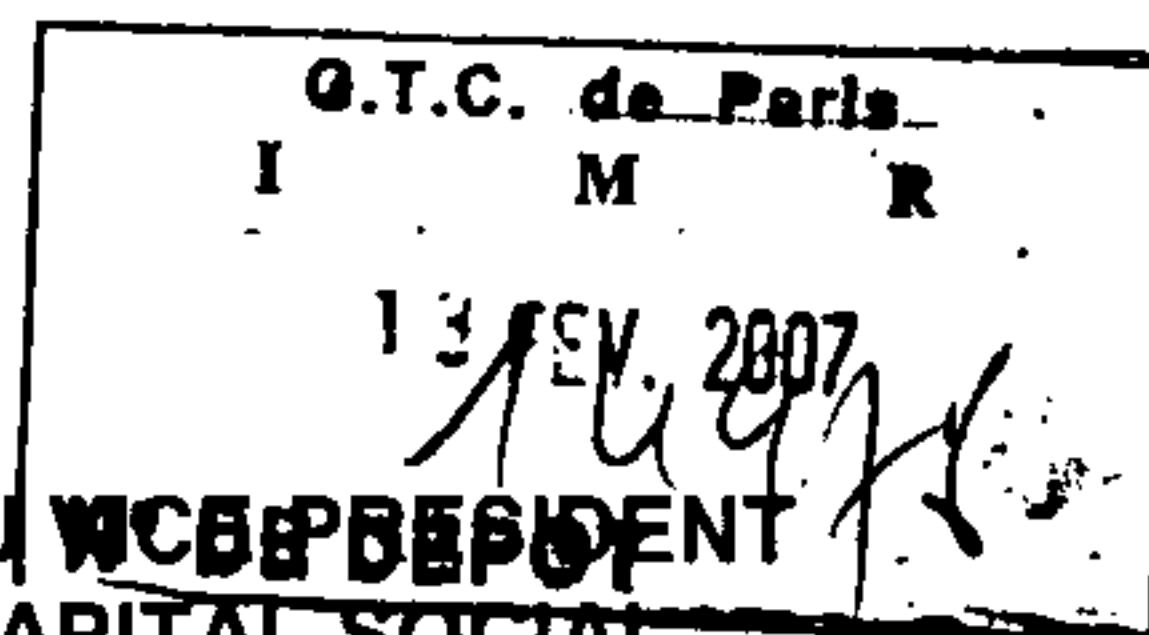




RUE LA BOÉTIE

V2



**RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 23 novembre 2006 avait approuvé un projet d'augmentation de capital pour un montant maximal en nominal de 350.000.000 € et conféré au Président et au Vice-Président les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et modalités de cette opération à réaliser en une ou plusieurs fois dans les 26 mois.

Après avoir constaté que le capital actuel de 1.615.916.880 euros divisé en 807.958.440 actions de 2 euros de valeur nominale chacune était intégralement libéré, nous décidons de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation générale sus visée.

En conséquence, il vous est proposé de souscrire à cette augmentation de capital de cent trente millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent vingt euros (130.445.420 €), par émission de soixante-cinq millions deux cent vingt-deux mille sept cent dix (65.222.710) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune, émises au pair, **à libérer intégralement lors de leur souscription**, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

L'émission des actions sera assortie d'une prime d'émission de trente et un euros et quatre-vingt-huit centimes (31,88 €) par action. Le montant de la souscription s'élèvera par suite à trente-trois euros et quatre-vingt-huit centimes (33,88 €) par action correspondant à un montant global de souscription de deux milliards deux cent neuf millions sept cent quarante cinq mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt centimes (2.209.745.414,80 €).

La souscription des actions nouvelles vous est réservée par préférence à titre irréductible à raison de huit cent cinq (805) actions nouvelles pour neuf mille neuf cent soixante-douze (9.972) actions anciennes.

Vous pourrez également souscrire à titre réductible. Ce droit de souscription à titre réductible s'exercera conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront reçues au siège social **du 13 février 2007 au 22 février 2007 inclus.**

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} juillet 2006. Elles seront totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Toutefois, la souscription sera close par anticipation dès que tous les droits à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport, qui a été signé, après lecture par le Président et le Vice-Président.

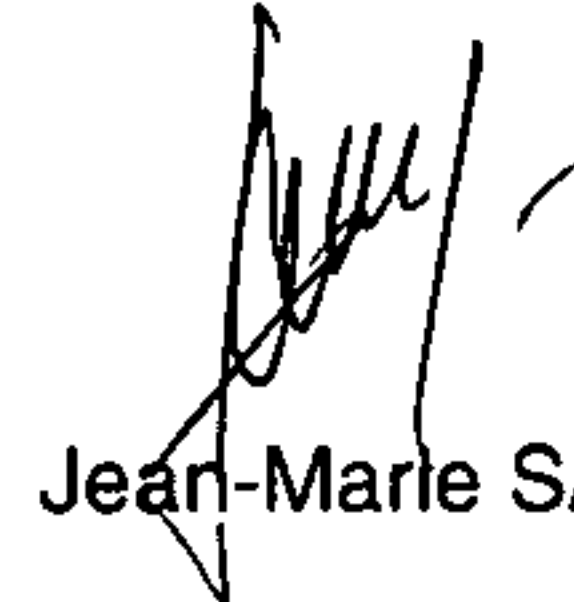
Paris, le 07 février 2007.

Le Vice-Président



Jean-Paul CHIFFLET

Le Président



Jean-Marie SANDER